

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Soutien à la santé de proximité : subvention d'équipement pour le centre de santé mutuelle Marseille métropole.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'octroyer une subvention d'équipement au centre de santé mutuelle Marseille métropole de 107 000 € conformément au tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la présidente du Conseil départemental à signer une convention d'investissement selon le modèle type prévu à cet effet avec le centre de santé mutuelle Marseille métropole,
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense d'investissement sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**